Domna Dontas

Les Îles Ioniennes: la Convention de 1800 et le Traité de 1815

Dans la politique,
Alexandre est fin comme
la pointe d'une épingle,
aiguisé comme un rasoir
et faux comme l'écume de mer.
(A. Kieswetter, *Les silhouettes historiques, hommes et événements*, Berlin 1931, p. 140)

Les Îles Ioniennes, portes de l'Adriatique au Nord et pont maritime vers le bassin méditerranéen au Sud, sont une position commerciale et stratégique formidable en Méditerranée Orientale.

L'importance géopolitique de ces îles n'avait pas échappé à l'attention de Napoléon I au moment où il se préparait à appliquer sa politique orientale —pour laquelle l'appui de l'Empire ottoman, avec lequel jusqu'alors la France entretenait des relations amicales, serait indispensable. Pendant la campagne victorieuse d'Italie, Napoléon, en mars 1792, proposa à la Sublime Porte une alliance contre la Russie et l'Autriche, entamant, toutefois, aussi des relations avec des agents locaux en Grèce. Le Sultan Selîm III, pressentant le danger proche, de son côté, proposa à la France, en échange de concessions commerciales et du libre accès de ses navires marchands aux ports de la mer Noire, pour qu'elle fasse pression sur Venise et qu'elle cède à l'Empire ottoman les Îles Ioniennes[1]. Mais le 17 octobre 1797 le traité de Campo-Formio met fin aux mille ans d'histoire de la Sérénissime République de Saint Marc; de ses possessions, la France annexe les Îles Ioniennes et leurs dépendances des côtes de l'Épire et de l'Albanie. Ce traité, qui scandalise aussi bien l'Europe que l'Empire ottoman, va porter un coup décisif aux relations franco-turques. Constantinople était persuadée, que les Îles seraient le

1. M. S. Anderson, *The Eastern Question, 1774-1923. A Study in International Relations*, Londres 1966, p. 24.

point de départ d'une expansion française en Grèce et en Crète. Au Directoire, qui, à Paris, s'inquiétait du déplaisir du Sultan, Napoléon soutient, que les îles, Corfou en particulier, mais aussi Céphalonie, Zante et Cérigo sont nécessaires à la France, comme points d'appui pour ses opérations en Méditerranée Orientale, aussi bien pour venir en aide à l'Empire ottoman que pour prendre part à son démembrement, au cas où ce dernier s'effondrerait.

Le centre de l'intérêt et le fond de la politique de Napoléon n'est, certes, pas l'Empire ottoman, mais son éternelle ennemie, l'Angleterrre qu'il veut abattre, frappant un grand coup en Méditerranée Orientale. Avec les Îles Ioniennes, déjà en sa possession, Napoléon envisageait l'expédition d'Égypte, qui pourrait lui ouvrir la route de l'Inde, possibilité, qui serait fatale au commerce et à l'économie de l'Angleterre. A l'époque, cette dernière ne maintenait pas de flotte en Orient; les circonstances étaient favorables pour le succès de l'entreprise. En mai 1798, la flotte française quitte Toulon et Marseille, s'empare de Malte et après une escale à Corfou atteint Alexandrie le 1er juillet. La conquête de l'Égypte se fait rapidement, mais tout aussi rapidement Nelson détruit la flotte française dans la rade d'Aboukir le 1er août. Certes l'aventure napoléonienne en cette région de l'Empire ottoman a échoué et l'influence française à Constantinople se termine[2]. Pour la première fois, depuis des siècles, la France et l'Empire ottoman s'affrontent ouvertement. Le 9 septembre, la Sublime Porte déclare la guerre à la République Française. La Question d'Orient prend une tournure différente.

L'Empire, déclinant, du Sultan a désormais besoin d'alliés; ils ne pourraient être que la Russie et l'Angleterre, les deux Puissances, qui avaient des intérêts en Méditerranée Orientale. La Sublime Porte, impuissante, accepte les propositions de la Russie et contracte une alliance avec elle afin de s'opposer à la politique expansioniste de Napoléon. L'Angleterre, de son côté, qui jamais ne tolérerait que le Tsar prenne l'initiative des opérations en Orient, engage immédiatement des négotiations avec la Russie. L'aventure égyptienne, qui a menacé les intérêts particuliers de toutes ces puissances, a de la sorte noué la seconde coalition[3], qui écartera définitivement la France de la Méditerranée —pré-

2. *Ibidem*, pp. 25-27.
3. La première coalition contre Napoléon fut formée en 1790.

lude des événements de 1840. Le point de départ des négotiations était un plan d'action favorable aux conjonctures politiques et militaires du moment. Les trois Puissances s'accordèrent à se partager les zones d'influence sur le théâtre même des opérations. La flotte britannique opérerait en Égypte et Syrie et la flotte russo-turque, elle, chasserait les Français des Îles Ioniennes, y mettant en place des bases pour interdire l'Adriatique[4].

Toujours est-il, qu'au cours des négotiations russo-turques, en septembre 1798, la question de ce qu'il adviendrait de l'Heptanèse devint critique. Selîm III, en ce moment où la République de Venise n'existait plus, souhaitait l'annexer, or, il s'imagina que l'occasion lui était, évidemment, donnée de satisfaire ses ambitions. Avec l'arrière-pensée, que l'orientation absolutiste de la politique de Paul I, aussi bien que ses convictions religieuses orthodoxes l'aideraient à réaliser son projet, Selîm III fit les trois propositions suivantes: Que les îles soient mises sous la sauvegarde d'une des petites Puissances, le Royaume de Naples, par exemple, proclamer la République, et, enfin, constituer une Principauté sous la suzeraineté du Sultan. Il pensait, que le Tsar rejetterait les deux premières solutions, vu qu'il n'accepterait ni un Prince catholique ni un gouvernement démocratique. Restait ainsi la troisième, qui, en réalité, le rendrait maître de l'Adriatique. Toujours est-il, que le souverain Russe adopta la seconde solution; Selîm en fut profondément contrarié. Il s'employa alors, par tous les moyens, de faire accepter la troisième solution, exerçant une telle pression, que les négotiations frôlèrent la crise[5]. Le Tsar ne cédant pas, Selîm se trouva devant le fait accompli. Paul I, sans perdre de temps, dépêcha la flotte russe, sous les ordres d'Utchakhov, mouiller dans le Bosphore. Là, la population lui fit un acceuil enthousiaste. C'est alors, que l'Europe voit ce paradoxe, une alliance entre la Russie et l'Empire ottoman contre la République Française. Cette opportunité donnée à la Russie, enflamme l'imagination de Paul I, un Tsar illuminé, impulsif, chimérique, qui croit pouvoir s'emparer du contrôle de la Méditerrannée Orientale, à commencer par les Îles Ioniennes. Avec l'intention de défendre le succès de son dessein, il ordonne à Utcha-

4. Norman E. Saul, *Russia and the Mediterranean, 1797-1807*, Chicago 1970, p. 66.

5. Em. Rodocanachi, *Bonaparte et les Îles Ioniennes*, Corfou, 1937, pp. 191-193 (en grec).

khov de détacher une escadre, qui, sous les ordres de Sorokine se dirigera vers le Dodécanèse pour mouiller à Rhodes, d'où, à la première occasion, elle rejoindra la flotte britannique, qui se trouvait en rade à Alexandrie[6]. Il songeait prendre part aux opérations britanniques en Syrie et ouvrir ainsi, à la Russie, la route vers l'Orient. Au même moment, Utchakhov, avec le gros de la flotte protégerait les routes maritimes, l'Archipel en particulier, d'une attaque française toujours possible, et interdirait l'accès aux Détroits en direction de la mer Noire et garantir l'épanouissement politique et écomonique des nouveaux territoires au Sud de la Russie. Ces ambitieux desseins de la Russie inquiétèrent l'Angleterre, Nelson, en particulier, qui à ce moment là avait le contrôle de la Méditerranée Orientale. Le 9 octobre 1798, il fait appel aux habitants des Îles Ioniennes dans le dessein de gagner les Russes de vitesse et occuper les Îles. Il leur faisait savoir que la flotte britannique était prête à leur préter main forte pour chasser les Français, qui faisaient tant souffrir le pays[7] sans, toutefois, le certifiait-il aucune arrière-pensée; il exigeait cependant, que les citoyens des Sept-Îles hissent les couleurs britanniques[8]. La proclamation anglaise resta lettre morte. C'est dans le grand affrontement entre l'Angleterre et la France en Égypte, que naît à ce moment le différend qui va opposer la Russie à l'Angleterre en Orient.

***

Maintenant, tout évolue rapidement. La Sublime Porte, impuissante, avait, sans attendre que soit officiellement contractée l'alliance des deux pays ou les accords préliminaires confirmés, accepté que la flotte russo-turque, sous les ordres d'Utchakhov, appareille, le 1er octobre 1798, pour les Îles Ioniennes. Les deux flottes, quittant avec joie les Dardanelles, gagnent Cérigo, où, le 11 octobre, après un violent bombardement, la forteresse se livre. La prise de guerre de cette première opération s'éleva à trente et un canons. Il est indispensable de mettre en évidence cet événement, vu que les premiers coups de canon à Cérigo

6. Boris Mouravieff, *L'Alliance russoturque au milieu des Guerres napoléoniennes*, Bruxelles 1954, pp. 18-20.

7. Gaston Lévy, *De la Condition internationale des Îles Ioniennes, depuis le Congrès de Vienne à nos jours*, Paris 1901, p. 15.

8. Ch. G. Nikolaou, *Traités, Conventions et Contrats politiqués et militaires internationaux (Grèce-Peninsule balkanique de 1453 à nos jours)*, Athènes 1996[2], pp. 43-44 (en grec).

ouvrirent un long cycle de guerres entre la France et la Russie; il ne se terminera que seize ans plus tard avec l'occupation de Paris[9]. Utchakhov, par la suite, emporte les autres îles aussi bien que les anciennes possessions vénitiennes sur le continent, Parga, Prévéza, Vonitza, Butrinto. Corfou résiste avec force mais les Français finissent par la rendre le 2 mars 1799. L'arrivée des Russes aux Îles Ioniennes délivre leurs habitants de l'occupation française. Utchakhov est acceuilli avec des fleurs et des vivats[10]. Un des secrets de la réussite du vice-amiral russe était, qu'il appliquait la politique du Tsar avec discretion. Il n'imposa aucune forme catégorique de gouvernement, mais laissa aux Heptanésiens le libre arbitre dans le choix de leur administration et qui sans aucun doute serait démocratique. De son côté, il se réserva le rôle de conciliateur entre les différentes classes et catégories de citoyens, s'il le lui était demandé.

Pendant que la flotte russo-turque s'employait à occuper les Îles Ioniennes, l'ambassadeur de la Russie à Constantinople, Tomara[11], poursuivait les négotiations avec la Sublime Porte. Le traité d'alliance défensive entre le Tsar Paul I et le Sultan Selîm III est enfin signé le 23 décembre / 3 janvier 1799, il serait effectif pour huit ans[12]. La disposition la plus importante de ce traité, concernant les relations internationales du moment, fut un article secret, qui permettait, d'un côté, le passage de la flotte russe de la mer Noire en Méditerranée, par les Détroits et l'inverse, tant que durait la guerre avec la France, et de l'autre l'interdisait aux vaisseaux des autres Puissances. Ce droit concédé à la flotte russe signifiait que l'Empire ottoman renonçait au principe de sécurité —règle scrupuleusement appliquée des siècles durant[13], quoique la Sublime Porte, et elle seule se réserva leur maîtrise absolue et leur défense[14]. Dès ce

9. Mouravieff, *op.cit.*, p. 21.

10. Voir pour les détails, P. Pisani, *L'Expédition russoturque aux Îles Ioniennes en 1798-1799*, Paris 1888, *passim*.

11. Tamara était en pourparlers avec la Sublime Porte assisté par le conseiller légal Capodistria (Saul, *op.cit.*, p. 98).

12. Gabriel Effendi Noradounghian, *Recueil d'Actes internationaux de l'Empire ottoman*, Paris 1900, vol. II, pp. 24-27: *Traité d'Alliance défensive avec la Russie*, Constantinople le 23 décembre 1798/3 janvier 1799.

13. Domna Dontas, *Greece and Turkey: The Regime of the Straits, Lemnos and Samothrace*, Athènes 1988, p. 17.

14. Voir pour les détails J. C. Hurewitz, "Russia and the Turkish Straits: A Revaluation of the Origins of the Problem", *World Politics* XIV (1961-1962) 605-632.

moment, le Sultan avait, d'une certaine manière, signé l'arrêt de mort de son Empire. Les pays de l'Europe et spécialement les pays voisins (c'est à dire la Russie) ne cesseront plus jamais de s'immiscer dans ses affaires intérieures et ne respecteront plus son intégrité.

Deux jours après la signature du traité russo-turc, le 5 janvier 1799, l'Angleterre se joint à cette alliance, signant le traité anglo-turc; une puissante coalition, du moins sur document, se noue ainsi pour s'opposer aux desseins de la France en Méditerranée Orientale. Les garanties territoriales prévues par l'article 2 constituèrent le plus contraignant des engagements au Moyen Orient jamais contracté par quelconque gouvernement britannique. Cet article stipulait que: "Art 2. Pour donner à cette alliance un plein et entier effet, les deux Hautes Parties Contractantes se garantissent mutuellement leurs possessions: S. M. Britannique garantit toutes les possessions de l'Empire ottoman sans exception, telles qu'elles étaient immédiatement avant l'invasion des Français en Égypte; et réciproquement S. M. l'Empereur Ottoman garantit toutes les possessions de la Grande Bretagne sans exception aucune". Exactement comme l'alliance russo-turque, ce traité serait effectif pour une durée de huit ans[15].

Ces deux traités, du point de vue militaire, eurent d'heureuses conséquences: le 4 mars 1799, les forces russes, en application de l'Acte d'Armistice entre la France et les Alliés (Russie et Empire ottoman), mieux connue comme "Capitulation du Pays des Îles Ioniennes", signé sur le vaisseau de l' amiral russe, le *Saint-Paul*, chassent les Français des Îles Ioniennes[16]. Ensuite, l'Angleterre s'engagea à rétablir en Égypte le *statu quo ante bellum*. Toutefois, les alliances, anglo-turque et russo-turque, n'avaient jamais eu de valeur effective. Les Anglais, dans les Beys des Mameluks, voyaient de précieux alliés contre les Français et souhaitaient leur rendre leurs anciens privilèges. En celà, ils se heurtaient à la Sublime Porte bien décidée d'étendre à nouveau sa suzeraineté sur son ancienne province. Cette politique, quoique jamais appliquée, contraria profondément Constantinople. De même, donnée plus importante encore, l'alliance russo-turque, sous la tournure des événements, se changea

15. M. S. Anderson (ed.) *The Great Powers and the Near East, 1774-1923*, Londres 1970, pp. 21-22; Noradounghian, *op.cit.*, pp. 28-31: *Traité d'Alliance avec l'Angleterre*, Constantinople, le 15 janvier, 1799.

16. Nikolaou, *op.cit.*, pp. 45-46.

en inimitié. A Constantinople, si forte était la hantise traditionnelle de la Russie, qu'à l'automne 1799, la Sublime Porte désirait à n'importe quel prix éviter que les Français évacuent l'Égypte, craignant une attaque soudaine de la Russie contre l'Empire ottoman. Le Sultan ayant échoué dans sa tentative de soumettre entièrement les Îles Ioniennes à son autorité, cette obsession s'aggrava[17].

D'autre part, après de pénibles négotiations russo-turques, des propositions et des rejets, le traité concernant la constitution politique des Îles Ioniennes est enfin rédigé et la Convention du 21 mars 1800 est signée par le Tsar Paul I et le Sultan Selîm III[18]. Conformément au Droit International, cette convention a confirmé la constitution politique, reconnaissant un état libre et indépendant aux Sept-Îles. Les dispositions essentielles sont les suivantes: "Il a été convenu que les îles de Corfou, de Zante, de Céphalonie, de Santa-Maura, d'Ithaque, de Pacsou, de Cérigo et toutes les îles grandes et petites, habitées et inhabitées situées vis-à-vis des côtes de la Morée et de l'Albanie, à l'instar de la République de Raguse (Dalmatie) formeront la République des Sept-Îles Unies, soumise à titre de suzeraineté au Sultan. Ladite République et ses sujets seront gouvernés par les principaux notables du pays conformément à sa nouvelle constitution. Ladite République, en raison de son vasselage est tenue de payer à la Sublime Porte une redevance". Par cette même convention, l'Empereur de Russie s'engage de garantir l'intégrité de la République des Sept-Îles Unies, le maintien de sa constitution, qui sera approuvée et ratifiée par les deux Hautes Parties Contractantes de même que la perpétuité des privilèges qui lui seront accordés. Le plus essentiel de ces privilèges était la liberté du commerce et de la navigation des sujets de la République dans l'Empire ottoman. Enfin, toutes les forteresses et autres ouvrages quelconques devaient être remis à la République, qui devra pourvoir à leur défense en y mettant garnison; toutefois, pendant la durée de la présente guerre, il sera permis à la Russie, après un accord avec le Sultan et son autorisation, de faire entrer dans les forteresses autant de troupes elle jugerait nécessaires, d'établir de bases navales pour sa flotte y gagnant là un formidable point d'appui au delà du

17. Anderson, The Eastern Question ..., *op.cit.*, pp. 29-30.

18. Noradounghian, *op.cit.*, pp. 36-41: *Convention avec la Russie concernant les Îles Ioniennes*, Constantinople, le 21 mars 1800.

Bosphore. Les lieux de Prévéza, Parga, Butrinto et Vonitza situés en terre ferme et détachés de Venise furent annexés aux États de l'Empire ottoman en compensation à la faillite du Sultan de se rendre maître des Îles Ioniennes. Il s'engageait toutefois à accorder des privilèges, dont le Tsar se portait garant, aux habitants chrétiens de ces contrées. En conséquence, les intrigues russes dans cette région offrent une faille. C'était là le seul avantage acquis par le Sultan; néanmoins, ces contrées, peu après, tombèrent entre les mains d'Ali Pacha de Tébélen, et il ne serait pas exagéré de soutenir, que de la Convention de 1800 le Sultan ne retira que l'illusion de sa puissance.

La constitution de la République des Sept-Îles Unies était, en vérité, un signe étrange des temps: le Tsar absolutiste soutenait la république et le Sultan Ottoman encourageait l'appel à ranimer le sentiment religieux des chrétiens. La politique du Tsar avait un caractère plus profond. Les principes de la Révolution répandus pendant l'occupation française des Sept-Îles, créèrent de sérieux différends entre les nobles et les républicains-contestataires, qui évoluaient vers l'anarchie. Les circonstances favorisaient donc sans cesse l'ingérence de la Russie. C'est ce qui, précisément, décida le Tsar à faire le choix d'un régime républicain pour les îles. Ce que l'Europe, toutefois, lui reprochait ouvertement, était, qu'avec la Convention de 1800, les Sept-Îles avaient été assujetties à l'Empire ottoman[19]. La suite des événements prouva qu'il n'en était rien, quand la Russie annexa les îles se substituant à la suzeraineté de la Sublime Porte. Néanmoins, en 1800, il était judicieux que la Sublime Porte insiste pour que les îles jouissent des mêmes institutions que celles de Raguse, et c'est dans cette direction qu'elle a mené, patiemment et fermement —les deux principales qualités de la diplomatie ottomane— de longues négotiations, qui obligèrent la Russie à battre en retraite, lui accordant toutefois le libre passage par les Détroits. Le Sultan, à ce terme, avait manifestement gagné la partie, du moment que l'éventualité d'une annexion des Sept-Îles à la Russie, dont la position en Méditerranée était essentiellement lié au libre passage de ses vaisseaux par les Détroits. Nonobstant celà, la Russie en retirait des avantages considérables. Sa position internationale s'en trouva renforcée. Son alliance avec l'Empire otto-

19. G. E. Mavroyanni, *Histoire des Îles Ioniennes de 1797 à 1815*, Athènes 1889, vol. I, pp. 303-304 (en grec).

man lui assurait une issue en Méditerranée Orientale et le droit de protection de l'intégrité des Sept-Îles, lui permettait de contrôler l'Archipel et l'Adriatique. Avec Corfou comme avant-poste elle pouvait rendre impossible n'importe quelle intervention française contre les possessions européennes de l'Empire ottoman d'abord et la Russie ensuite. Il ne serait être exagéré de prétendre que jamais —est c'est valable encore maintenant— la Russie ne s'était trouvée dans une position aussi avantageuse. Quand à l'occupation d'une position aussi stratégique, elle assurait à la Russie l'intégrité des Sept-Îles, en qualité de petit état Européen dépendant toutefois de l'Empire du Tsar. D'autre part, le passage de la flotte russe par les Dardanelles, avec le consentement du Sultan, est un événement des plus décisifs de l'histoire de l'Empire ottoman. Ce que Catherine II de Russie, malgré ses victoires contre les Ottomans, n'avait pu réaliser, la France de Napoléon l'accomplissait. Toutefois, l'intransigeance des conservateurs turcophobes de Saint-Pétersbourg et des russophobes de Constantinople donnait l'impression, dans les deux capitales, que l'Alliance de 1799 n'était qu'un pis aller. La hantise réciproque et la haine de la France toucha les deux Puissances; elles se séparèrent dès que le danger français fut écarté.

***

Le Tsar Paul I n'était pas satisfait de ce qui, jusqu'alors, avait été accompli. Pour sa politique orientale, ce n'était qu'une sorte de stade préparatoire visant au démembrement de l'Empire du Sultan. L'Angleterre était l'obstacle, qui pour sauvegarder l'Inde défendrait l'Empire. Par conséquent, pour le surmonter il fallait fermer la Mediterranée à la flotte britannique. Dans ce but, l'appui des Sept-Îles n'offrait pas une garantie totale. La Russie devait également disposer de Malte, la clef qui verrouillait le détroit qui menait au centre de la Méditerranée. Il s'y prit, cependant, trop tard. Le 4 septembre 1800, Malte tombait aux mains des Anglais. Sous l'effet de sa colère contre eux, il rêvait d'une alliance avec la France. Cette volte-face de la politique de Saint-Pétersbourg suscita à Paris une grande émotion, qui s'accroche à cette issue comme à une planche de salut. Bonaparte en tire parti: il fait, tout haut, pour se concilier le Tsar contre l'Angleterre, l'éloge de sa personnalité et de sa politique, et sans tarder, ils entament, au début mars 1801, à Paris, des négotiations visant à une alliance franco-russe. Dans la nuit du 23 au 24 mars, Paul I est assassiné par un groupe de courtisans et de dignitaires

mécontents, et la perspective d'une coopération de la France et de la Russie au Moyen-Orient est écartée[20].

Le nouveau Tsar, Alexandre I, et les plus influents de ses conseillers s'opposaient à la politique orientale de Paul I. Le démembrement de l'Empire ottoman ferait de la Russie un pays limitrophe d'une France puissante à la place d'un Empire chancelant. La Russie, forte de son alliance organique avec l'Empire ottoman n'était, pour le moment, pas concernée par l'antagonisme de l'Angleterre et de la France. L'intérêt national recommandait à Alexandre de rester tout à fait neutre, dans l'intention d'accroître, entre temps la puissance militaire, navale, industrielle et commerciale de la Russie. Néanmoins, cette politique de neutralité raisonnable et transparente, vu les circonstances du moment, ne pouvait être appliquée. Désormais, au terme de ses nobles ambitions était "la paix générale", qui libérerait les hommes des misères de la guerre. Il laissait, du reste, sous-entendre, qu'une pareille paix ne pouvait être possible sans qu'une coalition de Puissances sous son autorité à lui, Alexandre, "n'enchaîne" la France[21]. La Russie était pour lui, le premier des pays du monde. Comme de raison, il était nécessaire d'appliquer cette politique sans attendre, et les négotiations diplomatiques, engagées avec tous les autres pays en même temps, abordèrent toutes les questions. Elles furent pénibles et laborieuses; à Londres, elles se déroulèrent entre la France et l'Angleterre et à Paris entre la France, la Russie et la Sublime Porte à la fin de l'été 1801. Avec la France, dont les guerres prenaient un tournant décisif, il ne s'éleva aucune difficulté particulière. Napoléon sachant, que la France et la Russie avaient beaucoup d'intérêts communs, pensait qu'il devait, pour le moins, empêcher les Anglais de tirer parti de leur victoire et cherchait à remplacer en Méditerranée Orientale l'influence française par celle de la Russie, en retour, la Russie devrait aider à chasser les Anglais de Malte, la clef pour réaliser ses desseins[22].

Le nouvel ambassadeur d'Alexandre à Paris, réussit, en trois semaines, à arracher à Napoléon la reconnaissance de la "République des Sept-

20. Saul, *op.cit*, p. 154.

21. Voir pour les détails Mouravieff, *op.cit.*, pp. 52-64; André Fugier, *La Révolution française et l'Empire napoléonien*, in: *Histoire des Relations Internationales*, Paris 1954, vol. IV, pp. 131-133.

22. *Ibidem*, p. 134.

Îles Unies" et faire accepter la médiation de la Russie pour faire avancer les négotiations de paix avec l'Empire ottoman, reconnaissant de cette façon la prééminence du Tsar à Constantinople. Suite à celà, la France et la Russie signèrent à Paris le traité de Paix le 8 octobre 1801[23]. Le lendemain 9 octobre Talleyrand, après de longues et éprouvantes négotiations, signa avec Saïd-Ghalib, l'ambassadeur du Sultan, les préliminaires de la paix franco-turque. Avec l'article 1, la France reconnut le *statu quo ante bellum* en Égypte. Avec l'article 2, la République Française reconnut la constitution de la "République des Sept-Îles Unies" et garantit leur intégrité[24]. (Le traité définitif fut signé le 25 juin 1802). Napoléon donna, de cette façon, l'impression, qu'il s'inclinait devant la puissance d'Alexandre. Toutefois, le fait était, que la France conservait le droit d'occuper les ports napolitains. Ces ports, situés sur les côtes vis-à-vis de l'Égypte, lui garantissaient des bases aussi importantes que celles des Îles Ioniennes auxquelles il avait renoncé. Les efforts des deux gouvernements pour se rapprocher allèrent encore plus loin; le 10 octobre, à Paris, fut signée une convention secrète franco-russe, par laquelle les deux gouvernements s'engageaient à agir d'un commun accord pour conduire à solution satisfaisante les principaux problèmes européens du moment. Cette convention offrait un grand choix d'objectifs à la politique franco-russe en Europe, une politique réglée pour s'appliquer aux efforts diplomatiques communs. L'article 9 de cet organe diplomatique stipulait que: les deux Parties Contractantes reconnaissent et garantissent l'indépendance et la constitution de la République des Sept-Îles Unies, ci-devant vénitiennes; il est convenu qu'il n'y aura plus dans les Îles de troupes étrangères"[25]. Entre temps, le 1er octobre, avaient été signés à Londres les préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre; sous l'insistance de la Russie, leur article 9 stipulait que: "La République Française reconnaît la République des Sept-Îles Unies". Cet article du traité préliminaire franco-anglais est repris dans le traité définitif signé à Amiens le 27 mai 1802[26]. Par ce traité, Malte serait rendue aux Chevaliers de

23. Domna Visvizi-Donta, "L'Europe du Traité de Jassy au Congrès de Vienne (1792-1815)", *Histoire de la Nation hellénique*, vol. XI, p. 371 (en grec).

24. Noradounghian, *op.cit.*, pp. 47-48, *Préliminaires de paix avec la France*, Paris, 9 octobre 1801, et pp. 51-54, *Traité de paix avec la République Française*, 25 juin 1802.

25. Nikolaou, *op.cit.*, pp. 48-49; Mouravieff, *op.cit.*, pp. 64-65.

26. Noradounghian, *op.cit.*, pp. 49, *Traité de paix conclu à Amiens entre la France et*

Saint-Jean de Jérusalem, quoique sous la protection et la garantie de l'Angleterre, la France, la Russie, l'Autriche et la Prusse. La Sublime Porte contresigna le traité le 13/25 mai 1802[27].

Avec les traités de Paris du 8, 9 et 10 octobre 1801, suivis du Traité d'Amiens et du traité de paix définitif entre la France et l'Empire ottoman du 25 juin 1802 s'achève la reconnaissance internationale de la République des Sept-Îles Unies, aussi bien que l'établissement de Russes et de Turcs en cette région d'une remarquable importance politique et militaire de la Méditerranée Orientale. L'alliance et la coopération eurent des conséquences remarquables. Avec la hantise de la guerre, les relations diplomatiques de tous les pays européens se rétablirent dans ce contexte de paix ambiante et d'équilibre récurrents, qu'Alexandre avait créé. Il avait, en même temps, fortement fait obstacle à l'ambition de Napoléon et à sa fulgurante carrière. D'autre part, la Russie, maintenant, en paix avec la France, n'avait désormais plus besoin du soutien de l'Empire ottoman. Alexandre pouvait donc, tranquillement réaliser son désir, annexer les Îles-Ioniennes. En effet, à ce moment, en 1802, profitant de la confusion qui régnait aux îles, le Tsar, sans égard envers son ancien allié envoya des troupes russes pour rétablir le calme; par ce geste il se substitue entièrement à la suzeraineté de la Sublime Porte, il ne s'agissait, cependant, que d'une situation de fait[28].

***

Bien que le Traité d'Amiens de 1802 ait été l'organe par lequel fut reconnue la République des Sept-Îles Unies et leur entrée sur la scène de l'Europe, une clause expresse du traité institua S.M. Britannique garante de la Convention du 21 mars 1800; elle devint ainsi la troisième partie protectrice de la République. A partir de 1803, la nouvelle république dotée d'une constitution, applique librement et sans contestation ses droits souverains. Elle accrédite des représentants diplomatiques auprès des gouvernements européens, qui l'avaient reconnue; à Saint-Pétersbourg, Constantinople et Naples ils sont officiellement reçus, seul Napoléon refuse de le faire pour le représentant Septinsulaire. De leur côté,

l'Angleterre (articles concernant la Turquie), 27 mars 1802.

27. *Ibidem*, p. 50-51, *Acte d'Accession de la Turquie au Traité d'Amiens conclu entre la France et l'Angleterre*, 13 mai 1802.

28. Lévy, *op.cit.*, p. 28 n. 1.

les gouvernements européens, la France aussi, nommèrent à leur tour des représentants à Corfou[29].

La paix rétablie en Europe par les traités de 1801 et 1802 durera moins d'un an. En septembre, Napoléon, après avoir organisé son armée, commence à exercer une pression, sous la menace de la guerre, pour faire appliquer le Traité d'Amiens. Son objectif était la reconquête de l'Égypte et présupposait que les Anglais quitteraient Malte. Mais l'Angleterre refusait de l'évacuer, petite compensation aux acquis territoriaux des Français. Un débarquement possible des Français au Moyen-Orient serait lourd de conséquences pour les relations franco-russes. C'est à ce moment qu'Alexandre change d'opinion. Il consent à ce que les Anglais gardent Malte, vu qu'elle serait un sérieux obstacle aux ambitions françaises. Il proposa même d'envoyer des renforts russes à la garnison britannique de l'île. Jamais l'Angleterre n'accepterait que la Russie déploie des forces en Méditerranée; au contraire, c'est sa propre expansion qu'elle avait en vue et avait le regard tourné vers les Îles Ioniennes. Les conjonctures étaient favorables pour une première tentative. De Malte, Nelson, s'adresse au Sénat Ionien et lui propose le soutien de sa flotte pour protéger les Sept-Îles des desseins de Napoléon; il avait, certes, en arrière-pensée, que cette protection faciliterait un renversement de la situation et que la protection britannique se substituera à celle de la Russie. Le Sénat Ionien, écoutant les conceils de la Russie, avait déjà fait savoir, que dans la guerre qui se préparait entre les deux Puissances, qui lui étaient également bienveillantes, il resterait neutre. Il rejette donc la proposition britannique, du moment que les Sept-Îles étaient, de fait, sous la protection de la Russie. Il a néanmoins demandé à l'amiral anglais de reconnaître la déclaration de neutralité de la République[30].

A la fin de l'année, les relations franco-russes se gâtent. A Saint-Pétersbourg on craignait que si la Russie n'agissait pas de manière à sauvegarder ses intérêts au Moyen-Orient, la France pourrait, sans tarder envahir l'Empire ottoman et menacer le commerce de la Russie, celui en mer Noire tout particulièrement. Le Tsar réagit en envoyant, à la fin de

29. Nicolas-Timoléon Bulgari, *Les Sept-Îles Ioniennes et les Traités qui les concernent*, Athènes 1859, p. 11.

30. Mavroyanni, *op.cit.*, pp. 59-63.

1804, 11000 soldats russes de renfort aux Îles Ioniennes. L'influence française prenant, en Grèce surtout, de l'importance, il nomme à Thessalonique, à Chalcis, à Arta et à Prévéza des agents consulaires[31]. La concentration de troupes russes et françaises sur les côtes vis-à-vis de l'Adriatique donna à la Russie l'occasion de prendre part à la nouvelle guerre contre Napoléon. Toutefois, la motivation de la Russie pour, sans cesse, intervenir en Méditerranée était avant tout politique: son but était de contraindre la France à restituer la Sardaigne et Naples, faire de Malte un territoire neutre, maintenir les positions de la Russie aux Îles Ioniennes et l'intégrité de l'Empire ottoman. La stratégie russe était formelle, il fallait empêcher la politique expansioniste de la France et en même temps interdire à d'autres puissances l'hégémonie de la Méditerranée Orientale[32]. Il etait possible, que les Îles Ioniennes soient appelées à remplir la fonction d'avant poste en Méditerranée pour protéger, non seulement la République des Sept-Îles, mais aussi Naples et tout le littoral balkanique de l'Empire ottoman.

De son côté, Napoléon, avait accrédité auprès de la Sublime Porte un ambassadeur hautement compétent. Par ses intrigues il visait à saper l'Empire ottoman à tel point, qu'il s'effondrerait après une nouvelle grande guerre. A Saint-Pétersbourg on craignait la France et l'atmosphère politique qui y régnait était lourde; cette hantise fit aboutir les longues et pénibles négotiations à un traité anglo-russe signé à Saint-Pétersbourg qui visait, en fixant les frontières de l'Europe, à ramener la France à ses anciennes limites et garantir la paix et la stabilité future. Ensuite, dans le même but furent signés des traités entre la Russie, l'Autriche, le Roi de Naples, la Suède alors que la Prusse hésitait encore. Pour la Russie, le traité signé le 10 septembre 1805 avec le royaume de Naples, qui commandait le détroit de la Méditerranée, était celui qui avait le plus d'importance. Alexandre, par ce traité s'assurait que les garnisons françaises, qui occupaient les ports napolitains et balançaient les forces russes des Îles Ioniennes, seraient chassées. Ce traité fut pour Alexandre, en outre,

31. Anderson, *The Eastern Question ...*, *op.cit.*, pp. 34-35; Saul, *op.cit.*, pp. 173-174. Napoléon organisait secrètement l'envoi des munitions de guerre aux Balkans, par l'intermédiaire du Chargé d'Affaires français à Corfou, afin d'encourager les mouvements révolutionnaires des Grecs en Épire (Mavroyanni, *op.cit.*, p. 61).

32. Saul, *op.cit.*, p. 181.

un prétexte pour renforcer sa flotte et ses troupes en Méditerranée[33].

En marge de ces conventions internationales qui ont abouti à la formation de la troisième coalition contre la France, se dissimule la vanité d'Alexandre I, la politique expansioniste de Napoléon et le désir de l'Angleterre d'avoir l'hégémonie des mers[34]. Toutefois, la stratégie russe au Moyen-Orient, a peu été modifiée, en ce qui concerne le cours des événements, par tous ces traités. En revanche, ils ont joué en faveur des relations de la Russie et de l'Empire ottoman, qui ont, sans difficulté abouti au renouvellement de l'alliance organique de 1799. Le 23 septembre 1805, Alexandre I et Selîm III signèrent un nouveau traité de défense, par lequel le Tsar et le Sultan, d'un commun accord décidèrent une coopération dans le cas d'une attaque future, par une troisième Puissance, contre l'un ou l'autre des Empires. La Russie occuperait les Îles Ioniennes et garantirait leur intégrité et en compensation, la Sublime Porte continuerait à permettre le libre passage des vaisseaux russes par les Détroits pendant toute la durée de la guerre avec la France, interdisant toutefois le passage vers la mer Noire aux vaisseaux de pays étrangers— cette disposition constituait l'article secret 7 du nouveau traité. Le renouvellement du Traité de 1799 et l'article secret 7 reflètent la prééminence invariable de la Russie aussi bien à Constantinople qu'aux Îles Ioniennes[35]. Entre-temps, la Convention de 1800 et le Traité de 1802 donnèrent aux îles la possibilité de former un gouvernement, y faire régner le calme et développer l'économie, qui atteint une grande prospérité grâce au négoce et à la marine marchande, devenus rapidement une source considérable de richesse. La décision du Tsar d'exonérer la République des Sept-Îles des frais d'entretien des troupes russes a largement contribué à ce résultat; la troisième coalition contre la France a, elle aussi, amélioré les conditions de navigation des navires septinsulaires en Méditerranée, malgré le blocus que la France infligeait aux ports d'Italie[36].

Cette nouvelle coalition contre la France fut aussi courte qu'inefficace. Fatalement, l'alliance russo-turque aussitôt nouée, ne fut qu'une

33. Fugier, *op.cit.*, p. 193.

34. J. G. Katapodis, *Quatre siècles des Activités diplomatiques en Europe, 1648-1959. De la Paix de Westphalie aux Traités de Chypre*, Athènes 1996, pp. 248-252 (en grec).

35. Anderson, *The Great Powers ...*, *op.cit.*, pp. 25-26.

36. Mavroyanni, *op.cit.*, p. 121.

façade croulante derrière laquelle une hostilité, sans retenue, ne cessait de croître; dès l'instant où cette façade s'effondra, en octobre 1805, la Russie déclara la guerre à la France. Les éclatantes victoires de Napoléon à Ulm et Austerlitz causa une vive émotion à Constantinople. La Sublime Porte estima, que si elle adhérait à la coalition, elle serait du côté des vaincus; à ce moment précis elle refusa, entre autres, de ratifier le traité de 1805 avec la Russie. En mai 1806, Napoléon nomme à Constantinople un nouvel ambassadeur, le comte Horace-François Sébastiani, qui se conformant aux instructions reçues, réussit à persuader la Sublime Porte de fermer les Détroits aux vaisseaux russes. Napoléon faisait savoir à Sébastiani qu'il désirait affermir et soutenir le grand Empire du Sultan, pour avoir un point d'appui pour ses opérations contre la Russie[37]. Il a également nommé, dans l'intention d'obtenir le soutien d'Ali Pacha, un consul à Jannina. Il espérait, que si Ali réussissait à s'emparer de Corfou, il la lui céderait. L'imminence d'une invasion française en Europe Sud-Orientale causa beaucoup d'agitation à Saint-Pétersbourg, vu que l'Empire ottoman miné et divisé de l'intérieur à partir du moment où Selîm, qui s'était laissé circonvenir par la France, s'était engagé dans une guerre contre la Russie (cette aventure finalement coûta à Selîm son trône). La Sublime Porte réagit immédiatement en fermant les Détroits pour les vaisseaux russes en octobre 1806. Le 3 janvier 1807, elle attacha à la note qu'elle fit parvenir à Saint-Pétersbourg la violation de la convention russo-turque de 1800. Elle l'y accusait de s'être arrogé le droit de suzeraineté de l'Empire ottoman sur les Îles Ioniennes dont elle n'était que puissance protectrice. La Sublime Porte soutenait, qu'en vertu des traités, si il était nécessaire d'y envoyer des troupes, ce ne pourrait se faire qu'avec le commun accord des deux Puissances; néanmoins, la Russie avait estimé que les îles lui appartenaient et y avait envoyé des troupes nombreuses. Elle l'accusait aussi d'y envoyer des agents, qui délivraient des laissez-passer aux habitants des provinces ottomanes limitrophes, qui s'y réfugiaient (allusion aux Souliotes). La Sublime Porte enfin, soutenait qu'il n'y avait pas d'intrigues que les officiers russes aux îles n'aient utiliser pour attiser le mécontentement des sujets de l'Empire ottoman contre leurs maîtres et particulièrement contre Ali Pacha de

37. T. G. Djuvara, *Cent Projets de Partage de la Turquie (1281-1913)*, Paris 1914, p. 344 n. 2.

Jannina[38]. Ces arguments n'étaient qu'un faux-semblant, le Sultan avait, d'ores et déjà pris la décision que seul le soutien de la France et de son Empereur, invincible jusqu'à ce moment, pourrait aider son Empire à résister à la Russie.

***

La voie, cependant, que choisit Selîm III, ne le menait pas là où il désirait. Nonobstant ses victoires en Europe Centrale, Napoléon avait plus besoin de la paix que la Russie. Cette paix avec la Russie, et plus particulièrement une alliance, affermirait ses victoires en Prusse et en Autriche, faute de quoi la campagne de Russie, insuffisamment préparée, risquait de tourner au désastre. C'était celà qui, du moins, était dans l'immédiat le souci de Napoléon et de ses proches. La Russie, au contraire, après les défaites subies par ses troupes accourues soutenir la Prusse, était certaine, que Napoléon allait, sans tarder, se tourner contre elle; l'Angleterre, de son côté, avait échoué dans sa tentative de lui apporter son concours, quoique c'était elle, qui l'avait entraînée dans la guerre contre la France. Les plus proches conseillers du Tsar, égarés dans leur jugement, étaient incapables d'évaluer la situation à sa juste mesure et le pressaient à demander la paix[39]. Sous ces conditions, à la Russie, prise au dépourvu, l'assurance, qui lui permettrait d'attendre avec patience la fin de la guerre ou triomphante ou vaincue, elle pourrait poser ses conditions de paix, faisait défaut. D'autre part, Alexandre, pressentant que l'Angleterre ne le soutiendrait pas et, inquiet, maintenant que la Sublime Porte avait interdit les Détrois aux vaisseaux russes, se montre réaliste en demandant la paix à Napoléon, qui du reste était son principal ennemi, celui qui en si peu de temps lui avait infligé deux défaites, aux frontières mêmes de la Russie.

Les deux Empereurs se rencontrèrent à Tilsit, sur le Niémen. Là, Napoléon exige que lui soient cédées les Îles Ioniennes et Cattaro, sur la côte de Dalmatie; il voulait, de cette façon, priver la flotte russe de bases navales en Méditerranée Orientale et en finir, une fois pour toutes, de la menace qui planait sur ses ambitions politiques et militaires en Orient, éloigner, sans coup férir, la flotte russe de la Méditerranée. Alexandre ne

38. Noradounghian, *op.cit.*, pp. 79-80, *Note circulaire de la Sublime Porte aux Missions étrangères pour leur annoncer la Guerre avec la Russie*, 3 janvier 1807, (traduit en français) voir Mouravieff, *op.cit.*, p. 260.

39. Fugier, *op.cit.*, pp. 212-213; Mouravieff, *op.cit.*, pp. 264-267.

soulève aucune objection pour Cattaro, mais les Îles Ioniennes, il voulait les conserver. Napoléon lui fit comprendre qu'il n'avait aucun intérêt particulier à garder Corfou, qu'il ne jugeait pas être une base d'opérations russes contre l'Empire ottoman et les routes de communication des peuples balkaniques; du reste, à partir du moment où la Sublime Porte avait fermé les Détroits aux vaisseaux russes, les îles étaient des possessions en une mer trop éloignée pour que leur défense et le ravitaillement ne soulèvent pas trop de difficultés et de dépenses. D'autre part, ayant abordé le problème de la Question d'Orient, ils en conclurent, que Corfou serait résolument mieux défendue, si, les Français l'occupaient. Pour Alexandre, toutefois, et pour lui seul, le maintient des Îles Ioniennes sous autorité russe signifiait qu'il reconnaissait que la Marine Impériale surclassait l'armée, son armée, dont il était très fier et sur laquelle il avait mis tous ses espoirs pour la réalisation de ses ambitions politiques et militaires; d'avoir mis à la retraite Utchakhov, celui qui avait sous ses ordres la flotte de la Méditerranée, montre qu'Alexandre ne désirait, certes, pas que la Russie détienne les Îles Ioniennes. Toutefois, ces intentions se justifièrent, quand, en 1815, la Russie, sans se faire prier, céda les îles à l'Angleterre[40].

A Tilsit, les deux Empereurs se partagèrent l'Europe. A Napoléon l'Occident et à Alexandre l'Orient, les possessions européennes du Sultan incluses —condition qui, finalement, ne furent respectées qu'au sujet des Îles Ioniennes. Le but que Napoléon n'avait cessé de poursuivre, l'expédition de l'Inde, se trouvait favorisé par la concession immédiate des îles à la France. Pour cette campagne il avait besoin de l'appui de la Russie, qui en compensation recevrait les possessions du Sultan en mer Noire ou ailleurs; son présent objectif était de se rendre à nouveau maître de Corfou et gagner l'Angleterre, qui suivait de près les événements et ne céderait pas facilement à la France le contrôle de la Méditerranée Orientale, de vitesse.

Ces négotiations aboutirent au traité de paix et d'alliance signé le 7-9 juillet 1807 par la France et la Russie, le Traité de Tilsit. Napoléon ne retire aucun avantage immédiat de la restitution des Îles Ioniennes, du moment que l'Angleterre avait désormais l'hégémonie de la Méditerranée. Alexandre, de son côté, tente, mais sans succès, d'amener la Fran-

40. Bulgari, *op.cit.*, pp. 47-48.

ce et l'Angleterre à conclure une alliance et la rupture des relations anglo-françaises est prompte. Napoléon alors va associer le Tsar à une arme économique nouvelle, qu'il désire utiliser contre l'Angleterre: le blocus continental. Il décrète les Îles Britanniques en état de blocus, interdisant tout commerce avec elles en application d'une stratégie, qu'il résume en ces mots: "Je veux conquérir la mer par la puissance de la terre"[41]. La concession des Îles Ioniennes, visant à l'application, dans l'avenir, de la politique russe en Méditerranée Orientale, dérobe à Alexandre le moyen de participer aux tractations, dont les Détroits étaient l'objet[42]. Ce n'était pas tout, la Paix franco-russe de 1807 permet désormais à Napoléon de se préparer pour une nouvelle guerre contre la Pologne et par conséquent à la campagne de Russie. De son côté, l'Empire ottoman, abusé par les promesses de Napoléon, de régler le conflit russo-turc, faisait, après Tilsit, face au danger d'un démembrement, mené d'un commun accord par la France et la Russie: les troupes russes ne quittaient pas les provinces du Danube, celles de la France, aux Îles Ioniennes et en Dalmatie contrôlaient tous les Balkans. En janvier 1808, la France annexe officiellement la République de Raguse.

Les résultats du traité n'ont pas tardé à faire apparaître la fragilité de l'alliance franco-russe, alliance, qui avait, d'emblée, renversé l'équilibre des puissances en Méditerranée Orientale. Les ambitions dissonantes des deux pays et de leurs Souverains minèrent cette alliance, aussitôt nouée. Néanmoins, c'est la Russie, qui a causé les véritables dissentiments au sein de l'alliance avec ses prétentions sur Constantinople et les Dardanelles. Napoléon se voit alors forcé d'abandonner ce qu'il projetait de faire avec la coopération de la Russie: le démembrement de l'Empire ottoman[43] et ensuite la campagne de l'Inde.

Quand, en vertu du traité de Tilsit, la Russie cédait à la France les Îles Ioniennes, immédiatement se posa une importante question de Droit International; la Russie pouvait-elle légalement céder à la France plus de privilèges que ceux qui lui avaient été octroyés? Là où la question devient encore plus complexe et grave c'est, quand il faut tirer au clair si la Russie avait le droit de protectorat, droit qu'aucun traité ne lui recon-

41. Katapodis, *op.cit.*, p. 256; Anderson, *The Eastern Question ...*, *op.cit.*, pp. 40-41.

42. Katapodis, *op.cit.*, pp. 295, 302; Serge Gorianow, *Le Bosphore et les Dardanelles. Etude historique sur la Question des Détroits*, Paris 1910, p. 16.

43. Anderson, *The Eastern Question...*, *op.cit.*, pp. 42-43.

naissait officiellement, et si ce droit pouvait être légitimement concédé à la France de façon définitive et irrévocable. Le traité aussitôt signé, le Sénat des Sept-Îles conteste violemment la concession à la France de la petite république indépendante, que les Puissances européennes avaient reconnu et dont la Russie garantissait la liberté et l'intégrité en vertu de la Convention signée à Constantinople le 21 mars 1800. L'Angleterre, qui, elle aussi la garantissait, se rangea immédiatement derrière le Sénat des Sept-Îles, prête à intervenir à la première occasion. En ce qui était de la Russie, son épopée en Méditerranée Orientale se termine avec le Traité de Tilsit en 1807[44]. Les Français qui débarquent aux îles, déclarent la République des Sept-Îles territoire français et à la place du pavillon national de l'Heptanèse hissent les couleurs de la France. La République des Sept-Îles Unies n'existait plus.

***

Les Sept-Îles sont, une fois encore, sous domination française; ce qui n'a, certes, pas diminué l'influence britannique en Méditerrranée Orientale. Toutefois, cela a marqué *sine qua non* la fin du conflit anglo-turc, du moment que la Russie, à Tilsit, avait complètement renversé les rapports de forces. Par contre, le Traité franco-russe de 1807 causa à la Sublime Porte une profonde consternation. Or, la France, qui, au début avait incité et persuadé les Ottomans à déclarer la guerre à la Russie, par la suite les abandonne, préferrant la paix avec le Tsar. Le plus important à Tilsit fut, que les deux Souverains avaient déjà négotié le partage des territoires Ottomans— information, que l'ambassadeur français, Sébastiani, fit circuler à Constantinople, laissant sous-entendre qu'il s'agissait d'une initiative de la Russie. Le Sultan Mahmoud II accède au trône de Constantinople en 1808. Personnage vaniteux et obstiné, son principal objectif était de faire régner un pouvoir absolu et garantir l'intégrité de son empire. Il commence son règne en exprimant son déplaisir à la France et à sa politique; mais comme l'Empire ottoman était en guerre avec la Russie soutenue par la France, Mahmoud II se trouva forcé, dénonçant l'alliance avec la France, de se tourner vers un nouveau puissant partenaire. Il ne pourrait-être autre que S. M. le Roi d'Angleterrre, contre qui il se trouvait en conflit depuis déjà près de deux ans. La diplomatie britannique était au courant de l'urgence du Sultan et par d'ha-

44. Voir pour les détails Rodocanachi, *op.cit.*, pp. 208-211.

biles intrigues elle manoeuvra la situation à son avantage; comme toujours, l'Empire ottoman allait en payer les conséquences. Le 5 et 6 octobre 1809, furent signés, aux Dardanelles, deux traités entre la Sublime Porte et l'Angleterre: un traité de paix et un traité secret d'alliance défensive. Ils furent la consécration du triomphe britannique en Méditerranée Orientale. Entre autres clauses, il y avait: le rétablissement du commerce britannique dans l'Empire ottoman, aussi bien qu'obliger la Sublime Porte à restaurer l'ancienne ordonnance, qui fermait, en temps de paix, les Détroits aux vaisseaux non turcs. Cette ordonnance prenait désormais forme d'engagement international et, à long terme, de coercition de l'autorité absolue de la Sublime Porte sur les Détroits, comme le prévoyait le Droit International européen. Les clauses du traité secret d'alliance stipulaient que, d'une part l'Angleterre s'engageait à envoyer une escadre en Méditerranée Orientale et du matériel de guerre en cas de menace française et de l'autre, la Sublime Porte soutiendrait l'Angleterre dans la conquête de l'Heptanèse[45].

Ce traité de paix anglo-turc, jusqu'à un certain point, confirme, que la soumission de l'Heptanèse aux Français, dans un temps de bouleversement général, ne fut qu'un intermède, qui n'entraîna pas la révocation de la constitution indépendante de l'État Ionien: à savoir, l'ordonnance établie par la Convention du 21 mars 1800 et le Traité d'Amiens de 1802, ratifié par l'Empire ottoman le 23 mai 1802, restaient effectifs, du moment qu'aucun Acte International ne l'avait abrogée. Par conséquent, l'ambassadeur britannique à Constantinople avise, dès février 1809, que l'Angleterre, qui avait refusé de reconnaître les résolutions de Tilsit, considérait que la Convention du 21 mars 1800 n'avait jamais été remise en question et restait toujours en vigueur[46]. La flotte britannique alors, ferme immédiatement la mer Ionienne, délivre des troupes françaises les Sept-Îles, rétablit leur constitution et apporte la protection de l'Angleterre. Toutefois, Corfou, île bien fortifiée et d'une grande importance stratégique, reste sous autorité française jusqu'en 1814, mais la garnison, harcelée par la flotte britannique, ne pouvait tenter aucune opération contre les côtes balkaniques. En outre, les Anglais s'emplo-

45. Noradounghian, *op.cit.*, pp. 81-85, *Traité de paix avec l'Angleterre, signé par Seïd-Mehmed-Emin-Nahid Effendi et Robert Adair*, Dardanelles, 6 janvier 1809; Mouravieff, *op.cit.*, pp. 303-305; Katapodis, *op.cit.*, pp. 267-269.

46. Bulgari, *op.cit.*, pp. 15, 26.

yaient à rassurer les Septinsulaires essayant de leur faire comprendre qu'ils n'étaient pas des envahisseurs, que S. M. Britannique avait reconnu les clauses de la Convention de 1800 et que selon le Traité de 1802 elle devenait une des puissances protectrices et garantes de la République des Sept-Îles. Sous cette qualité elle apporte aux Septinsulaires l'appui nécessaire pour qu'ils se libèrent non seulement de la domination française, mais rétablir aussi un gouvernement libre et indépendant, qui garantirait la liberté de leurs privilèges religieux, politiques et commerciaux[47]. Sous la tutelle anglaise, les îles, libérées des funestes conséquences du blocus français, avaient retrouvé un rythme de vie normal. Les Septinsulaires recommancèrent leurs activités maritimes, et leurs ports se transformèrent en importants centres du commerce méditerranéen. Or, les Britanniques, qui avaient essayé d'arracher à la Sublime Porte la reconnaissance du pavillon national des Îles Ioniennes et la libre navigation des Septinsulaires en mer Noire, avaient échoué, la Sublime Porte avait cédé aux injonctions de l'ambassadeur français, Sébastiani, qui continuait à avoir de l'influence au Sérail.

***

La Question Ionienne, telle qu'elle se présentait alors, ne put être résolue, que grâce aux dramatiques événements en France, l'entrée victorieuse des Alliés à Paris et l'abdication inconditionnelle de Napoléon (11 avril 1814). Le premier traité de paix fut signé à Paris le 30 mai 1814. Par ses termes, la France est ramenée aux limites de 1792. A Paris, les Alliés décident aussi du sort de Malte, elle reste britannique. Or, pour les Îles Ioniennes ils hésitent à prendre une décision. A leurs scrupules s'ajoutent les doléances de l'ordre militaire et religieux de Saint-Jean de Jérusalem dépossédé de Malte. L'idée d'établir les Chevaliers aux Îles Ioniennes est jetée sur la table des négotiations; il en résulte, que les tractations préliminaires et sans caractère officiel avaient fait ressortir les rivalités, la défiance et des ambitions. Des Sept-Îles, six avaient été reprises par la flotte britannique, Corfou, avec son port exceptionnel et ses forteresses imprenables, n'était pas du nombre. Or, que Corfou demeure encore aux mains des Français créait des dissensions. Certes, le Tsar exigea alors pour les îles le retour au *statu quo* d'avant

47. Voir pour les détails N. Moschonas, "Les Îles Ioniennes pendant les années 1797-1821", *Histoire de la Nation hellénique*, vol. XI, pp. 400-401 (en grec).

Tilsit, cela signifiait le rétablissement de l'État des Îles Ioniennes conformément à la Convention de 1800, que la majorité des Puissances européennes avaient reconnu; en résumé, les Îles Ioniennes redevenaient indépendantes sous la suzeraineté du Sultan et la protection de la Russie. Cette ordonnance offrait une apparence de légitimité, compte surtout tenu des termes de l'article 3 du Traité de Bucarest du 28 mai 1812, article qui non seulement renouvelait l'alliance défensive de 1805, mais aussi la Convention de 1800, qui avait créé la République des Sept-Îles Ioniennes Unies[48]. Si cette disposition était adoptée, il en résulterait que les alliances russo-turques de 1799-1805 redevenaient effectives.

Quoique la prééminence du Tsar Alexandre I parmis les Alliés était incontestable, du moment que la Russie avait joué le rôle principal dans la victoire, il ne voulu pas soutenir la restauration du statut des Îles Ioniennes prévu par l'alliance russo-turque. Ayant, du reste signé en 1807 le Traité de Tilsit (non reconnu par l'Angleterre) il avait, sans combattre, retiré sa flotte de l'Adriatique et la mer Ionienne. Par conséquent, la Russie avait définitivement renoncé à une présence de sa flotte en Méditerranée Orientale. En Russie même, le Tsar est accusé de ne pas soutenir les intérêts vitaux du pays, animé de pensées "supérieures", pensées qu'il développa à Chateaubriand au congrès de Vérone en 1822. Il disait: "Qu'est-ce qui pourrait me tenter? Qu'ai-je besoin d'accroître mon empire? La Providence n'a pas mis à mes ordres huit-cent mille soldats pour satisfaire mon ambition, mais pour protéger la religion, la morale et la justice, et pour faire régner ces principes d'ordre sur lesquels repose la société humaine"[49]. Toute cette philologie autour du destin de l'Heptanèse n'est rien de plus qu'un exemple de plus du caractère contradictoire et paradoxal d'Alexandre. Tout en intrigant pour garantir la paix générale sur des principes inébranlables de morale chrétienne, il

48. Mouravieff, *op.cit.*, pp. 333-336; Noradounghian, *op.cit.*, pp. 86-92, *Traité de paix avec la Russie*, Bucharest le 16/28 mai 1812. Le texte de l'article 3 est le suivant: "Tous les traités et toutes les conventions, qui ont été conclus dans plusieurs négotiations de paix antérieures et qui ont été reconnus par les deux souverains, sont confirmés et demeurent en vigueur, à l'exception de ceux des articles qui par l'effet du temps ont souffert quelque changement. En conséquence, les deux Hautes Parties Contractantes promettent d'observer fidèlement et religieusement, non seulement le présent Traité, mais tous les Traités antérieurs" (Noradounghian, *op.cit.*, p. 87).

49. F. A. de Chateaubriand, *Oeuvres Complètes*, Paris 1866, vol. X, (Congrès de Verone), pp. 114-115.

mettait en place, offensé par l'attitude de l'Autriche et de l'Angleterre, qui s'efforçaient d'ignorer ou diminuer la première plus grande part, qui lui revenait dans la chute de Napoléon, un grand déploiement de troupes. D'autre part, ce qui le préoccupait, était une prompte alliance franco-russe[50], ne soulevant aucune objection à ce que la France garde Corfou. Néanmoins, aussitôt le Traité du 30 mai 1814 signé, Sir James Campbell, à la tête des troupes britanniques des Îles Ioniennes, se hâta, et le 26 mai, débarqua à Corfou, achevant ainsi l'occupation de l'Heptanèse par l'Angleterre.

***

Les Alliés, suivant la proposition de la Russie, se gardèrent le droit d'adopter, d'un commun accord, après la fin de la guerre, la constitution, qui garantirait aux Sept-Îles une stabilité et la paix intérieure, aussi bien que la sauvegarde de leur liberté et indépendance. L'Autriche, cependant, exigea que la Russie soit écartée de la Méditerranée, et en cela elle avait apparemment le soutien de l'Angleterre[51]. Elle affirmait, que du moment que les Îles Ioniennes et leurs dépendances avaient été détachées de la République de Venise, elles devaient revenir à l'héritier des droits de cette République. Elles devaient être mises, par conséquent, sous la protection de S. M. l'Empereur d'Autriche, qui s'engageait à respecter les lois et les libertés des îles. La démarche autrichienne était, pour le moins, inacceptable, étant donné, que la constitution politique des îles avait, tout à fait, été dissociée des autres territoires vénitiens par la Convention de 1800 et le Traité de 1802 et celui de 1807. D'autre part, la guerre n'était pas finie, il n'était donc pas certain jusqu'à quel point l'article 3 du Traité russo-turc de 1812 était encore effectif; ce traité, qui, en sorte, confirmait l'alliance défensive entre la Russie et l'Empire ottoman de 1805 aussi bien que la Convention de 1800, cet acte international, qui créa la République Septinsulaire sous la suzeraineté de la Sublime Porte et la protection de la Russie[52]. Cette question ne saurait trouver de solution sur la base d'aucun acte international ayant statué sur la constitution des Îles Ioniennes, mais seulement en réponse des exigences et intérêts de l'Angleterre et le commun accord de la Russie. Le Tsar Ale-

50. Voir pour les détails Maurice Paléologue, *Alexandre 1er. Un Tsar énigmatique*, Paris 1937, pp. 225-238.

51. Mavroyanni, *op.cit.*, pp. 299-300.

52. Mauravieff, *op.cit.*, p. 333, n. 1.

xandre, écarté de la scène de la Méditerranée, fit savoir, qu'en faveur de cette disposition, il désirait faire jouir les habitants des dites îles du sort le plus avantageux et le plus approprié à leur situation. Il croyait devoir seconder le voeux, que les habitants avait manifesté de rester sous la protection de la Grande Bretagne. Dans cette intention, il nomma à la tête de la délégation russe Ioannis Capo d'Istria (entré en 1809 au service de la diplomatie russe). Pour les négotiations en question, il lui octroie pleins pouvoirs[53]. Capo d'Istria s'opposa violemment à la résolution autrichienne et fit savoir qu'il penchait pour l'Angleterre, qui administrerait mieux les Heptanésiens, et serait leur sauvegarde en mer. En ce point il fit montre de réalisme. Il se rendait compte que le moment n'était pas venu pour réclamer l'indépendance. Entre le protectorat de l'Autriche et celui de l'Angleterre il estimait la protection britannique préférable. Protection, qui garantirait une administration plus libérale et, qui un jour pourrait se terminer sans trop de difficultés. Du reste, le négoce et le commerce maritime des îles n'auraient plus à subir les désastreuses conséquences des mesures repressives, que les autorités vénitiennes appliquaient autrefois, mais, en mer, bénéficieraient de la protection britannique[54]. La Russie avait fait montre de présence d'esprit, cette réaction eut grand effet sur le Ministre Anglais des Affaires étrangères, Lord Castlereagh, qui retire son soutien à la proposition autrichienne —comme c'était son désir— et mit le sort des Sept-Îles à la disposition des Alliés[55]. En Heptanèse même, que l'Angleterre occupait déjà, on s'activait en faveur du protectorat britannique.

La question fut remise sur le tapis des négotiations le 4 juin 1815, quand le Tsar Alexandre fit formellement savoir qu'il n'accepterait pas la protection, et d'une manière indirecte, l'occupation des îles par l'Autriche, mais soutiendrait la volonté, que les Heptanésiens avaient exprimé, de rester sous la protection de l'Angleterre. Le protocole daté de même (4 juin 1815) fut rédigé sur la base de cette déclaration[56]. Les Alliés, en vertu du droit que leur octroyait le Traité de Paris de 1814 et

53. *Ibidem*, p. 336.

54. S. B. Markezinis, *Histoire politique de la Grèce contemporaine 1828-1962*, Athènes 1966, vol. I, p. 34 (en grec).

55. C. W. Webster, *The Foreign Policy of Castlereagh 1812-1815. Britain and Reconstruction of Europe*, Londres 1931, vol. I, pp. 410-411.

56. Protocole du 4 juin 1815, Mouravieff, *op.cit*, pp. 336-337; Bulgari, *op.cit.*, pp. 37-39.

désirant garantir aux habitants de ces îles leur liberté et indépendance sous une puissante protection, avec un acte extraordinaire signé à Vienne le 9 juin 1815, décidèrent de régler définitivement la question des Îles Ioniennes par un acte séparé. Cet acte serait une partie de l'Acte Final, qui réunirait toutes les résolutions du Congrès de Vienne. Or, le principe fondamental était de rétablir le statut des Sept-Îles en état indépendant ayant le nom d'État des Îles Ioniennes Unies; l'organisation intérieure reposerait sur la constitution en vigueur en 1807 et serait sous la protection directe et exclusive de la Grande Bretagne et la garantie des trois autres Puissances Contractantes. La Grande Bretagne se réservait le droit de maintenir des garnisons dans les forteresses de l'État, et le Haut Commissaire par elle désigné aurait l'adminstration générale; les autres Puissances seraient représentées seulement par des consuls généraux, qui sauvegarderaient leurs intérêts commerciaux. Le pavillon national de l'État —celui qui existait en 1807— serait sous la protection de toutes les Parties Contractantes et reconnu, d'un commun accord, comme le pavillon national d'un état libre et indépendant[57].

Toutefois, les négotiations, une fois encore, sont ajournées et les Alliés ne se préoccuperont de l'Heptanèse qu'après Waterloo et la seconde entrée des Alliés dans Paris. Cette fois, pourtant, l'Angleterre, forte de sa supériorité sur le champ de bataille grâce à Wellington, change de dispositions: elle n'accepta aucune discussion sur l'indépendance des Îles Ioniennes et donna connaissance au Congrès d'un projet de traité daté du 4 août 1815 par lequel les Îles Ioniennes figureraient désormais parmis les possessions de la Grande Bretagne (... îles ... seront possédées et tenues à jamais par S. M. Britannique et par ses héritiers et successeurs, qui exerceront sur elles une souveraineté pleine et entière...). S. M. Britannique s'engage à établir un gouvernement qui garantira la liberté de cultes, une certaine liberté politique et la liberté du commerce. Aux habitants des îles revient l'obligation d'assumer les frais de maintient des garnisons britanniques. D'autre part, les habitants jouiraient des mêmes privilèges commerciaux que ceux des autres sujets de S. M., mais ne seront accordés qu'après la mise en place d'une législation qui les fera concorder avec les lois de l'Empire Britannique[58].

57. *Ibidem*, pp. 41-44.
58. *Ibidem*, p. 40; Mavroyanni, *op.cit.*, vol. II, p. 302.

Ces exigeances de l'Angleterre causèrent une répugnance égale à l'avidité qu'elles manifestaient. Le Tsar refusait d'accepter les propositions britanniques de traité, et le 9 septembre, la délégation russe présenta lui aussi un projet. La Russie ne pouvait, d'une part, ignorer que six des sept îles étaient tenues par seules les troupes britanniques, quand à Corfou —la plus importante des îles, formidable position du point de vue politique et militaire aux portes de l'Adriatique— les Anglais se hâtèrent de l'occuper en vertu des clauses du Traité de Paris de 1814. Le projet russe pourtant était bien différent du projet anglais, par conséquent, leur combinaison en un seul était impossible. Cela fit, que la question resta assez longtemps en souffrance, du moment que le représentant Anglais, Lord Clancarty, de manière impérative, voire menaçante, exigeait, que les Îles Ioniennes deviennent pleine et entière possession britannique. Les représentants russes, de leur côté, restaient sur leur refus de céder l'Heptanèse à l'Angleterre. Pour tenter un rapprochement, il fallait faire de concessions réciproques. La Russie va, il est vrai, reculer sans toutefois porter atteinte au principe de liberté et d'indépendance qu'elle avait avancé comme base fondamentale du projet qu'elle avait soumis. Sans aucun doute, Capo d'Istria (comme le fait comprendre le mémorandum qu'il soumit, au nom du Tsar, à Lord Castlereagh le 11/23 septembre 1815)[59] était celui qui encourageait Alexandre à insister à ce que les Îles Ioniennes ne deviennent pas une colonie anglaise; sa réussite fut le fruit de cette sollicitation. Les droits politiques et nationaux des Heptanésiens furent néanmoins considérablement et de façon humiliante diminués, en comparaison de ceux que la Convention de Constantinople du 21 mars 1800 leur avait accordé.

En définitive, le projet russe fut la base du traité final signé à Paris le 5 novembre 1815 entre la France et les quatre Alliés (Autriche, Angleterre, Prusse et Russie) et concernait uniquement le statut des Îles Ioniennes. Ce traité, comme prévu, fut inclu au Traité général de Paix de Vienne du 9 juin 1815. L'Article 1 stipule formellement, que les Sept-Îles de la mer Ionienne constituent: Un seul état libre et indépendant du nom d'État des Îles Ioniennes Unies et l'Article 2, qu'il sera sous la protection directe et exclusive de la Grande Bretagne et que les autres

59. *Ibidem*, pp. 303-305; Bulgari, *op.cit.*, pp. 46-47; P. Chioti, *Série des Mémoires historiques*, Corfou 1868, vol. III, pp. 743-753.

Puissances Contractantes renoncent à tout droit mais garantissent toutes les clauses du présent traité. Les clauses incluses dans ces deux articles établissent donc clairement que le Protectorat institué ne peut être autre chose qu'une garantie permanente de la conservation et de la libre expansion de cet État, qu'une barrière contre les dangers extérieurs qui pourraient menacer son existence. Sous ce point de vue, la constitution de l'Heptanèse ne serait plus celle établie par la Convention du 21 mars 1800, car cette Convention créant l'État Ionien, lui assurant une indépendance relative, reconnaissait en même temps le droit de suzeraineté du Sultan quoique sous la protection de la Russie. Avec le Traité de 1815, le droit de suzeraineté et le vasselage disparaissait; il définit même les limites, en dehors desquelles l'action du Protecteur cesse d'être légitime, sauf si elle s'exerce pour protéger la liberté et l'indépendance des Îles Ioniennes[60].

Avec l'Article 3 il n'est pas défini que la Puissance Protectrice octroira une constitution au pays protégé ou qu'elle aura la haute main dans l'administration, mais que les Îles Ioniennes régleraient leur organisation intérieure avec l'accord du Commissaire Supérieur que nommerait le gouvernement britannique, c'est à dire que le protecteur avait par cet article le droit d'approuver ou non la constitution politique que les Heptanésiens, eux, produiraient. Conformément au Traité de 1815, il contribuerait à la formation des lois, surveillerait la marche générale de l'administration mais toutefois sans intervenir dans les affaires de l'état et s'occuper des détails. Ce n'était d'ailleurs pas l'intention des Puissances Contractantes, qui convenant du protectorat ont entendu créer un pouvoir modéré et non une dictature étrangère sous la forme mensongère de la liberté et de l'indépendance[61]. C'est ce qui ressort encore plus clairement des dispositions de l'Article 4, qui stipule, que le Commissaire Supérieur pouvait régler les formes de convocation d'une Assemblée Constituante et d'en diriger les travaux en vue d'établir la nouvelle Charte Constituante des Sept-Îles, jusqu'à ce moment là, les présentes Constitutions seraient maintenues[62].

Avec l'Article 5, qui autorisait l'occupation des forteresses d'un

60. Bulgari, *op.cit.*, pp. 52-57.
61. *Ibidem*, pp. 57-59.
62. *Ibidem*, pp. 60-62.

pays par des troupes étrangères, se pose le problème élémentaire de la liberté et de l'indépendance nationales. Les forces armées de l'Heptanèse seraient-elles, elles aussi, sous les ordres du commandant des forces britanniques? Cette disposition constituait une atteinte portée à la liberté et l'indépendance nationales; mais l'Heptanèse avait besoin d'un appui étranger et d'une protection efficace, et l'occupation des forteresses et l'affectation de forces armées étaient indispensables à la Puissance Protectrice pour remplir sa mission[63]: C'est du moins ce que pensaient les Puissances Contractantes en signant le traité. Cela apparait encore plus clair avec l'Article 6, qui considère que le gouvernement des Sept-Îles, sur son revenu, payera pour l'entretien des forteresses et la solde des troupes anglaises. Les Britanniques font savoir que la protection n'est rien de plus qu'un service, et que ce service ne saurait être gratuit, mais aux frais du protégé. Ils ont, toutefois, exigé, que les Heptanésiens financent la construction de nouvelles et formidables fortifications. Les Puissances Contractantes, signataires du Traité de Paris, y compris la Grande Bretagne, ont garanti l'existence d'un état neutre, comme il avait été reconnu en 1803 et pendant toute la durée de la guerre. Ceci dit, les Anglais, érigeant ces nouveaux travaux de défense violaient l'esprit et la lettre du Traité de Paris. En outre, l'Article 7 faisait savoir que le pavillon national des Îles Ioniennes portera au dessus de ses armoiries celles de S. M. Britannique. Le signe le plus inquiétant, qui laissait présager que l'Angleterre avait l'intention de réduire l'État Ionien en une de ses colonies, était qu'elle mettait ses ports sous juridiction britannique, suprimant ainsi la juridiction naturelle qui appartient à tout état indépendant; de même, le gouvernement ionien ne pourrait plus accréditer des agents diplomatiques à l'étranger, à l'exception d'agents commerciaux ou des consuls pour maintenir les relations commerciales. Autrement dit, l'état devait s'en remettre entièrement à la Puissance Protectrice pour, en son nom, exercer tous les droits, même les plus élémentaires. Ces clauses, que l'Angleterre imposa aux Sept-Îles, étaient une flagrante et dramatique violation du Traité de Paris de 1815, et les Heptanésiens en eurent beaucoup à souffrir.

L'Article 8 appellait toutes les Puissances signataires du Traité de Paris du 30 mai 1814 et de l'Acte du Congrès de Vienne du 9 Juin 1815

63. *Ibidem*, pp. 62-63.

à ratifier le Traité de Paris du 5 novembre 1815. Aux États signataires vinrent s'ajouter le Roi des Deux-Siciles et l'Empire ottoman. La Sublime Porte ne voulait consentir à la perte de sa suzeraineté sur les Îles Ioniennes. Mahmoud II, enfin, sous la pression de l'Angleterre, ratifia le Traité du 5 novembre 1815, mais ne le fit que quatre ans plus tard, le 29 avril 1819[64].

***

Le Traité de 1815 mit fin à la République des Sept-Îles Unies. Elle était née de l'alliance russo-turque de 1799 et de la Convention de Constantinople de 1800. Victoire personnelle du Tsar Paul I, si loin des frontières naturelles de son pays et plus encore, en Méditerranée Orientale, là où le formidable affrontement de la France et de l'Angleterre en Égypte créa l'antagonisme prolongé de la Russie et de l'Angleterre, avait laissé les alliés de la Russie aussi bien que les Français sidérés. La Russie continua à entretenir son alliance avec l'Empire ottoman pour protéger les Îles Ioniennes et défendre ses intérêts auprès du Royaume de Naples. Le Tsar Alexandre, en revanche, refusa de servir d'intermédiaire pour les intérêts britanniques et français en Méditerranée; pourtant là, où ceux de la Russie était impliqués —soutenir l'Empire ottoman, protéger son marché, sauvegarder la République des Sept-Îles Unies encore fragile— la Russie alors n'hésitait pas à intervenir.

La position militaire de la Russie en Méditerranée entre 1805-1807 était bien plus puissante qu'en 1798-1800. A Corfou elle avait établi des bases militaires et navales pour défendre aussi bien les Îles Ioniennes, que pour s'opposer à l'expansion française aux Balkans. Toutefois, la Russie, qui après la victoire de Napoléon à Austerlitz, avait un avantage militaire en Méditerranée, se retrouva sur la défensive au moment même où la propagande française à Constantinople influença le libre passage des vaisseaux russes par les Détroits. La France réussit à détruire l'autorité russe auprès de la Sublime Porte et entraîna le naufrage de l'opération en Méditerranée dans sa totalité. Par conséquent le retrait de la Russie de Méditerranée à Tilsit, aussi radical que déroutant, se montra une manoeuvre judicieuse.

Tilsit, en 1807, marqua la fin de l'alliance russo-turque entraînant la mort de l'État Ionien, son agonie s'était prolongée jusqu'au Traité de

64. *Ibidem*, pp. 64-66; Noradounghian, *op.cit.*, pp. 92-95.

1815. L'État Ionien avait son destin lié aux événements européens et par conséquent aucun espoir de l'améliorer. L'Angleterre, qui avait abandonné le continent à ses Alliés, revendiquait les mers et les océans, et les Îles Ioniennes lui étaient indispensables pour obtenir l'hégémonie des mers; les motifs donc de cette Puissance pesaient plus lourd dans l'équilibre des forces. La Russie, de son côté, ne pouvait plus, après la perte de ses positions en Méditerranée, être la seule à faire opposition et soutenir les droits légitimes des Heptanésiens à une liberté et une indépendance véritables. Dans le cas de l'Heptanèse, comme dans beaucoup d'autres, l'antagonisme russo-turc tourna à l'avantage d'un troisième pays, la France d'abord et l'Angleterre par la suite, qui obtient les Îles Ioniennes et affermit sa suprématie navale en Méditerranée Orientale pendant tout le XIXme siècle.

En ce qui concerne les Îles Ioniennes, en regard de leur étendue géographique réduite et le faible nombre de leurs habitants, il est surprenant comment elles ont pu, entre 1800 et 1815 donner l'occasion à tant de retournements de la politique européenne et pretexte à tant d'actes internationaux, dans une période aussi critique de l'histoire du vieux Continent. On pourrait, en conclusion, avancer, sans exagérer, qu' il y a eu peu d'États, voire de grands États, dont l'histoire a été aussi mouvementée et qui ont traversé en si peu de temps tant de bouleversements politiques.